

## **Commune de Dombrot sur Vair**

---

### **AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

En application des dispositions de l'arrêté de Mr le Maire de Dombrot sur Vair en date du 13 novembre 2018, une enquête publique préalable à l'approbation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques se déroulera durant 30 jours du 8 janvier 2019 au 12 février 2019 inclus.

Mr Philippe GIRON assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

-Un dossier sera déposé à la Mairie de Dombrot sur Vair aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit les mardis de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h, du 8 janvier au 12 février 2019, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mr le commissaire enquêteur, en mairie de Dombrot sur Vair, lequel les annexera au registre.

-Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Dombrot sur Vair les mardis 8 janvier, 29 janvier et 12 février 2019, de 9h30 à 11h30, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au Maire, dans un délai de 30 jours, son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Le public pourra consulter ce rapport aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Dombrot sur Vair.